

Fiche n°13

*Guide des victimes françaises à
l'étranger*

Les associations d'aide aux victimes

Sommaire

Le réseau France Victimes

p.3

Le réseau des Centres d'Information
sur les Droits des Femmes et des
Familles (CIDFF)

p.5

Le réseau Solidarités Femmes

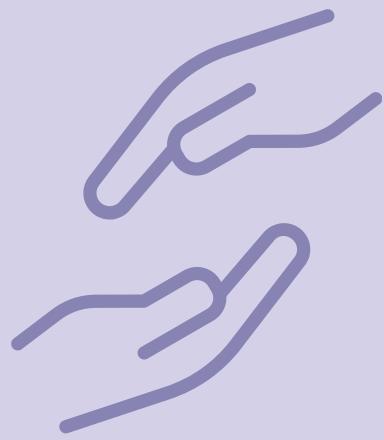
p.6

Ressources utiles

p.7

Fiche n°13

Guide des victimes françaises à l'étranger



Soutien pluridisciplinaire

- Information, orientation et soutien dans les démarches administratives et judiciaires
- Soutien psychologique
- Gratuit et confidentiel

Contacts utiles

- En France : [116 006](tel:116006)
- Depuis l'étranger : [+33 1 80 52 33 76](tel:+33180523376)
- victimes@116006.fr
- [Site internet](#) du ministère de la Justice

Les **associations d'aide aux victimes** sont des organisations qui assurent une écoute, une information et une orientation de toutes les personnes victimes ou de leurs proches. Les professionnels (juristes, psychologues ou assistants sociaux) qui y travaillent, proposent une écoute privilégiée, gratuite, neutre et confidentielle pour identifier les difficultés des victimes et les aider dans leurs démarches, telles que l'information sur leurs droits, l'accompagnement dans leurs démarches psychosociales et administratives, l'orientation vers les services spécialisés. Les associations d'aide aux victimes sont agréées et subventionnées par l'Etat.

Les **associations de victimes** sont des entités créées par des personnes victimes ou leurs proches. Elles ont un rôle d'écoute et de soutien auprès des victimes portent leur parole auprès des pouvoirs publics et peuvent se constituer partie civile.

Le ministère de la Justice délivre un **agrément** à certaines associations pour attester leur professionnalisme.

Certaines sont **généralistes**, c'est le cas du réseau France Victimes créé en 1986, d'autres sont **spécialisées** dans la prise en charge des violences sexistes et sexuelles et des violences au sein du couple, comme le réseau CIDFF ou Solidarités femmes.

Les associations d'aide aux victimes sont présentes sur l'ensemble du territoire national.

Le réseau *France Victimes*



Si vous avez été **victime d'une infraction**, qu'il s'agisse de violences individuelles, d'atteintes contre les personnes et/ou les biens, d'accidents, d'attentats ou de catastrophes collectives, l'association d'aide aux victimes la plus proche de votre domicile pourra vous accompagner à distance en premier lieu par téléphone, et/ou en vous rencontrant dès votre retour.

Le réseau d'associations d'aide aux victimes France Victimes, regroupe 130 associations présentes sur l'ensemble du territoire national.

Les associations proposent :

- Un accueil et une écoute bienveillante,
- Un soutien psychologique,
- Une information sur vos droits,
- Un soutien social,



Un accompagnement dans les démarches administratives ou judiciaires.

Elles sont agréées par le ministère de la Justice, et **travaillent en lien avec tous les acteurs de l'accompagnement des victimes** (tribunaux, avocats, hôpitaux, force de l'ordre, associations spécialisées...).

La prise en charge par les associations France Victimes est **gratuite et confidentielle**. L'association respectera votre souhait d'engager ou non une procédure judiciaire ou administrative.

Fiche n°13

Guide des victimes françaises à l'étranger



Durant votre séjour à l'étranger



Vous pouvez contacter la plateforme nationale d'écoute et d'information des victimes « **116 006** » du **ministère de la Justice**, gérée par **France Victimes**, en appelant le **00 33 1 80 52 33 76** (numéro traduit du **116 006**), pour une écoute anonyme et confidentielle.

Après avoir évalué vos besoins, elle vous proposera une mise en relation avec l'association d'aide aux victimes la plus proche de votre domicile afin d'assurer une prise en charge rapide dès votre retour en France.

Elle peut également vous indiquer les premières démarches à effectuer et vous communiquer les coordonnées d'autres associations sur des sujets spécialisés.

À votre retour en France



Vous pouvez joindre le **116 006**, le numéro d'aide aux victimes, ou prendre directement contact avec l'association la plus proche de votre domicile. Pour connaître son adresse, consultez le site internet du ministère de la Justice ou le site Internet de France Victimes, ou renseignez-vous auprès du tribunal le plus proche de votre domicile, ou encore à la mairie.

France Victimes notamment collabore avec les **ministères de la Justice et de l'Europe et des Affaires étrangères**, qui peuvent demander aux associations d'aide aux victimes ou à la plateforme 116006 de vous contacter, vous ou vos proches, pour vous proposer un accompagnement personnalisé si vous êtes victimes à l'étranger.

Le réseau des Centres d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles



Créés en 1972, le réseau des CIDFF est composé d'une **centaine d'associations** exerçant une mission d'intérêt général, confiée par l'État, pour **favoriser l'accès aux droits des femmes et leur insertion socio-économique**. Le réseau des CIDFF est un réseau de professionnels spécialisés et pluridisciplinaires (juristes, conseillers en insertion professionnelle, psychologues, travailleurs sociaux, conseillers conjugaux et familiaux, etc).

Grâce à une présence sur l'ensemble du territoire et des partenariats locaux, les CIDFF animent plus de **2000 permanences** dans des lieux d'information de proximité (mairies, CCAS, maisons France Services, Maisons de la Justice et du Droit, etc). Ils s'engagent à offrir aux femmes et aux familles un **accueil inconditionnel, confidentiel et gratuit** ainsi qu'une **prise en charge individuelle** adaptée aux besoins de chacun.

Constituant le premier réseau d'accès au droit des femmes en France, les CIDFF accueillent, écoutent, accompagnent et orientent plus de 50 000 femmes victimes de violences sexistes et sexuelles par an, quelle que soit la forme des violences subies. Une **information complète et globale sur leurs droits juridiques et sociaux** leur est proposée, ainsi qu'un **accompagnement psycho-social** : soutien psychologique, mise à l'abri, recherche de logement, aide à l'insertion professionnelle, etc.

Retrouver les coordonnées des CIFF, ici : [Site des CIDFF](#)



À NOTER : Le réseau des CIDFF disposent de deux Bureaux Régionaux de Ressources Juridiques Internationales (BRRJI), pouvant également être contactés depuis l'étranger :

- Dans les Bouches-du-Rhône : bureau.dip@cidff13.net
- En Haute-Garonne : sidiff@cidff31.fr

Le réseau Solidarités femmes



Créée en 1970 par plusieurs associations, le réseau Solidarité Femmes (FNSF) a créé en 1992 un numéro unique d'appel, le **3919 – Violences Femmes Infos**, numéro d'écoute national destiné aux femmes victimes de violences, à leur entourage et aux professionnels.

Ce numéro est, depuis le 1er janvier 2014, le **numéro national de référence d'écoute téléphonique et d'orientation à destination des femmes victimes de toutes violences** : conjugales, sexuelles, mariages forcés, mutilations sexuelles féminines, violences au travail.

Anonyme, accessible, gratuit depuis un poste fixe ou mobile en métropole, comme dans les départements d'outre-mer, ce numéro national garantit une écoute, une information, et, en fonction des demandes, une orientation adaptée vers les dispositifs locaux d'accompagnement et de prise en charge. Le service d'écoute est accessible **24h/24 et 7j/7**.

Ce réseau est composé de 82 associations réparties sur le territoire et dispose de structures d'hébergement et de lieux d'accueil spécialisés pour les femmes victimes de violences et leurs enfants.



Fiche n°13

Guide des victimes françaises à l'étranger

Ressources utiles



Site du ministère de la Justice

Pour trouver l'association d'aide aux victimes la plus proche de chez vous : [Annuaire](#)



Plateforme nationale d'écoute et d'information des victimes



Joignable 7 j/7, de 9 h à 20 h

📞 Depuis la France : **116 006** (appel non surtaxé)

📞 Depuis l'étranger : **00 33 1 80 52 33 76**

✉️ victimes@116006.fr



Fédération France Victimes

📍 27 av. Parmentier, 75011 Paris

📞 **01 41 83 42 00**

(7 J/7, de 9 h à 19 h)

✉️ victimes@france-victimes.fr

✉️ www.france-victimes.fr

Le réseau Solidarité Femmes



📞 Le **3919** : la ligne d'écoute nationale destinée aux femmes victimes de violences : une professionnelle vous répondra et vous apportera une écoute bienveillante et sans jugement 24h/24 et 7j/7.

La Fédération nationale Solidarité Femmes est accessible aux personnes sourdes ou malentendantes grâce à l'application **Acceo** :

Du Lundi au Vendredi : De 9h à 17h30

Le Samedi : De 9h à 12h30

En dehors de ces horaires, Acceo propose une solution automatique disponible 24h/24 et 7j/7.

En cas de **danger immédiat**,appelez la police : **17** (114 pour les sourds ou malentendants)

Le réseau des centres d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF)

✉️ fnclidff.info

📞 **01 42 17 12 00**

